

Vision partagée, action commune: Une Europe plus forte
Une stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité
de l'Union européenne

Il nous faut une Europe plus forte. Nos citoyens le méritent, et c'est ce que le monde attend.

Notre époque est en proie à une crise existentielle, tant à l'intérieur de l'Union européenne qu'à l'extérieur. Notre Union est menacée. Notre projet européen, qui a amené paix, prospérité et démocratie à des niveaux sans précédent, est mis en question. À l'est, la sécurité européenne est mise à mal, tandis que le terrorisme et la violence font des ravages en Afrique du Nord et au Proche-Orient, mais également au sein même de l'Europe. La croissance économique n'est pas à la mesure de la croissance démographique dans certaines régions d'Afrique, les tensions sur le plan de la sécurité se font de plus en plus vives en Asie, et le changement climatique entraîne également son lot de perturbations. Pourtant, notre époque offre également de formidables possibilités. Conjugués à la consolidation des partenariats que nous avons mis en place, la croissance mondiale, la mobilité et le progrès technologique sont pour nous synonymes de prospérité, et permettent à un nombre croissant de personnes de sortir de la pauvreté et de mener une vie plus longue et plus libre. Dans ce monde difficile, plus connecté, concurrentiel et complexe, nous serons guidés par nos intérêts, nos principes et nos priorités partagés. Prenant appui sur les valeurs entérinées dans les traités, et forts de nos multiples forces et de nos réalisations historiques, nous afficherons un front uni pour bâtir une Union plus forte, appelée à jouer un rôle collectif dans le monde.

1. 1. Une stratégie globale pour promouvoir les intérêts de nos citoyens

Nos intérêts vont de pair avec nos valeurs: il est dans notre intérêt de promouvoir nos valeurs à travers le monde. Dans le même temps, nos valeurs fondamentales sont ancrées dans nos intérêts. La paix et la sécurité, la prospérité, la démocratie et un ordre mondial fondé sur des règles constituent les intérêts cruciaux qui sous-tendent notre action extérieure.

Paix et sécurité

L'Union européenne favorisera la paix et garantira la sécurité de ses citoyens et de son territoire. Cela signifie que, dans le cadre de la collaboration avec leurs partenaires, les Européens doivent avoir les capacités requises pour se défendre et se montrer à la hauteur de leurs engagements en matière d'assistance mutuelle et de solidarité, entérinés dans les traités. La sécurité intérieure et la sécurité extérieure sont encore plus étroitement liées: notre sécurité sur notre propre territoire suppose de témoigner en parallèle d'un intérêt pour la paix dans les régions voisines et environnantes. De manière plus générale, cela implique un intérêt à prévenir les conflits, favoriser la sécurité humaine, endiguer les causes profondes de l'instabilité et œuvrer à l'avènement d'un monde plus sûr.

Prospérité

L'UE accroîtra la prospérité de ses habitants. Cela implique de promouvoir la croissance, l'emploi, l'égalité et un environnement sûr et sain. Si une Union prospère constitue le fondement d'une Europe plus forte dans le monde, cette prospérité doit être partagée et nécessite de satisfaire aux Objectifs de Développement Durable (ODD) dans le monde entier, Europe comprise. Par ailleurs, si la majeure partie de la croissance mondiale se manifesterait certainement en dehors de l'UE dans un avenir proche, le commerce et les investissements vont de plus en plus sous-tendre notre prospérité: une Union prospère s'articule autour d'un marché intérieur fort et d'un système économique international ouvert. Il est dans notre intérêt de disposer de marchés équitables et ouverts, d'élaborer des règles économiques et environnementales mondiales et de garantir un accès durable aux biens communs mondiaux, à travers l'ouverture des routes maritimes, terrestres, aériennes et spatiales. Compte tenu de la révolution numérique, notre prospérité dépend également de la libre circulation des informations et des chaînes de valeur mondiales, ces éléments se voyant facilités par un Internet libre et sécurisé.

Démocratie

L'UE encouragera la résilience de ses démocraties et se montrera digne des valeurs à l'origine de sa création et de son développement. Le respect et la promotion des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'État de droit en font partie. Ils englobent la justice, la solidarité, l'égalité, la non-discrimination, le pluralisme et le respect de la diversité. Être en permanence fidèle à nos valeurs déterminera notre crédibilité et notre influence à l'extérieur. Pour préserver la qualité de nos démocraties, nous respecterons le droit national, européen et international dans tous les domaines, depuis la migration et l'asile jusqu'à l'énergie, en passant par la lutte contre le terrorisme et le commerce. Rester fidèles à nos valeurs relève non seulement du droit, mais également de l'éthique et de l'identité.

Un ordre mondial fondé sur des règles

L'UE encouragera un ordre mondial fondé sur des règles, ayant comme principe clé le multilatéralisme et comme élément central les Nations unies. En tant qu'Union de pays de petite ou moyenne taille, il est dans notre intérêt européen mutuel d'affronter le monde ensemble. Forts de notre poids combiné, nous pouvons promouvoir des règles convenues d'un commun accord afin de juguler les rapports de force et d'apporter notre contribution à un monde pacifique, juste et prospère. L'accord sur le nucléaire iranien en est un exemple manifeste. Un ordre multilatéral reposant sur le droit international, et notamment sur les principes de la Charte des Nations unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, constitue le seul garant de la paix et de la sécurité chez nous et à l'étranger. Un ordre mondial fondé sur des règles libère le plein potentiel d'une Union prospère, grâce à des économies ouvertes et à des connexions mondiales solides, et ancre les valeurs démocratiques dans le système international.

2. Les principes qui guident notre action extérieure

Nous serons guidés par des principes clairs. Ils découlent autant d'une appréciation réaliste de l'environnement stratégique que d'une aspiration idéaliste à œuvrer à l'avènement d'un monde meilleur. En traçant la voie à suivre entre isolationnisme et interventionnisme irréfléchi, l'UE fera preuve, dans son rapport au monde, de responsabilité vis-à-vis des autres parties prenantes et de sensibilité face aux imprévus. Un pragmatisme fondé sur des principes éclairera notre action extérieure dans les années à venir.

Unité

Dans un monde plus complexe où le centre de gravité du pouvoir, de plus en plus dispersé, se déplace à l'échelle mondiale, l'UE doit montrer un front uni. Forger une unité européenne, entre les institutions, les pays et les personnes, n'a jamais été si vital et urgent. Notre unité n'a jamais été autant remise en question. Ensemble, nous pourrions réaliser bien davantage que des États membres agissant seuls ou de manière non coordonnée. Les intérêts nationaux et européens ne s'opposent pas. Nous ne pouvons servir nos intérêts mutuels qu'en adoptant une position commune et en agissant de concert. Seul le poids combiné d'une véritable union a le potentiel d'apporter sécurité, prospérité et démocratie à ses citoyens et d'exercer une influence positive sur le monde. Pour servir au mieux les intérêts de nos citoyens, il convient de faire preuve d'unité d'intention entre les États membres et dans les institutions, ainsi que d'unité d'action en mettant conjointement en œuvre des politiques cohérentes.

Participation

Dans un monde davantage connecté, l'UE nouera le dialogue avec les autres parties prenantes. Au vu du caractère mondial des chaînes de valeur, des avancées technologiques exponentielles et des flux migratoires en hausse, l'UE participera pleinement au marché mondial et à l'élaboration des règles qui le gouvernent. L'Union ne peut pas relever un pont-levis pour se mettre à l'abri des menaces extérieures. Nous retirer du monde revient à nous priver des possibilités qu'offre un monde connecté. La détérioration de l'environnement et la raréfaction des ressources ne connaissent pas de frontières, pas plus que la criminalité transnationale et le terrorisme. On ne peut pas scinder les dimensions intérieure et extérieure. En fait, la politique intérieure ne traite bien souvent que des conséquences de la dynamique extérieure. Nous gèrerons l'interdépendance, avec toutes les possibilités, tous les défis et toutes les craintes qu'elle suppose, en prenant notre place dans le monde et en faisant preuve d'un esprit de collaboration.

Responsabilité

Dans un monde davantage en proie aux tensions, l'UE sera guidée par un sens de responsabilité. Il n'existe pas de baguette magique qui permettrait de résoudre les crises, pas plus que de recette astucieuse pour imposer des solutions ailleurs. Une action responsable peut toutefois engendrer un changement positif. Nous prendrons donc rapidement des mesures pour prévenir les conflits violents, veillerons à avoir les capacités et les disponibilités requises pour opposer une réponse responsable quoique résolue aux crises, faciliterons les accords locaux et nous engagerons sur le long terme. Nous serons principalement actifs en Europe et dans les régions environnantes, en nous efforçant de mettre en place une action ciblée dans les zones plus lointaines. Nous prendrons des mesures à l'échelle mondiale afin d'endiguer les causes profondes des conflits et de la pauvreté, et de défendre le caractère indivisible et universel des droits de l'homme.

Partenariat

L'UE sera un partenaire mondial responsable, mais la responsabilité doit être partagée et nécessite d'investir dans nos partenariats. La coresponsabilité sera notre principe directeur pour faire progresser un ordre mondial fondé sur des règles. En poursuivant nos objectifs, nous nouerons des relations avec les pays, les organismes régionaux et les organisations internationales. Nous collaborerons avec des partenaires clés, des pays partageant les mêmes vues et des groupements régionaux. Nous établirons des partenariats sélectifs avec des parties prenantes dont la coopération est nécessaire pour fournir des biens collectifs mondiaux et relever les défis communs. Nous approfondirons nos partenariats avec la société civile et le secteur privé, acteurs clés d'un monde interconnecté. Pour ce faire, nous passerons par le dialogue et le soutien, mais également par des formes de participation plus innovantes.

3. Les priorités de notre action extérieure

Pour promouvoir nos intérêts communs, qui obéissent à des principes clairs, nous nous attacherons à cinq grandes priorités.

3.1 La sécurité de notre Union

La stratégie globale de l'UE concerne l'Union pour commencer. Au fil des décennies, notre Union a permis à ses citoyens de jouir d'une sécurité, d'une démocratie et d'une prospérité sans précédent. Nous nous appuyerons sur ces réalisations au cours des années à venir. Mais aujourd'hui, le terrorisme, les menaces hybrides, le changement climatique, la volatilité économique et l'insécurité énergétique menacent notre population et notre territoire. La politique de la peur met à mal les valeurs européennes et le mode de vie européen. Pour préserver et développer ce que nous avons réalisé à ce jour, un changement radical est essentiel. Afin de garantir notre sécurité, de promouvoir notre prospérité et de sauvegarder nos démocraties, nous nous renforcerons dans le domaine de la sécurité et de la défense, dans le plein respect des droits de l'homme et de l'État de droit. Nous devons traduire les engagements que nous avons pris en matière d'assistance mutuelle et de solidarité en actes, et contribuer davantage à la sécurité collective de l'Europe suivant cinq lignes d'action.

Sécurité et défense

En tant qu'Européens, nous devons assumer davantage la responsabilité de notre sécurité. Nous devons être prêts à dissuader les menaces extérieures, à y réagir et à nous en préserver, ainsi qu'être en mesure de le faire. Si l'OTAN existe pour défendre ses membres - dont la plupart sont européens - contre toute attaque extérieure, les Européens doivent être mieux équipés, entraînés et organisés pour contribuer de manière décisive aux efforts collectifs, ainsi que pour agir de façon autonome le cas échéant. Un niveau approprié d'ambition et d'autonomie stratégique est important si l'on veut que l'Europe puisse promouvoir la paix et garantir la sécurité à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières.

Les Européens doivent être en mesure de protéger l'Europe, de réagir aux crises extérieures et d'aider leurs partenaires à développer leurs capacités en matière de sécurité et de défense, en coopération avec d'autres. Parallèlement à la gestion de crises extérieures et au renforcement des capacités, l'UE devrait également être en mesure de contribuer à protéger ses membres s'ils en font la demande, ainsi que ses institutions. Cela suppose de respecter nos engagements en matière d'assistance mutuelle et de solidarité et, notamment, de relever des défis revêtant une dimension à la fois intérieure et extérieure, comme le terrorisme, les menaces hybrides, la cybersécurité et la sécurité énergétique, la criminalité organisée et la gestion des frontières extérieures. À titre d'exemple, les missions et opérations relevant de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) peuvent agir de concert avec le corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et les agences spécialisées de l'UE pour renforcer la protection des frontières et la sécurité maritime afin de sauver davantage de vies, de lutter contre la criminalité transfrontière et de démanteler les réseaux de passeurs.

En ce qui concerne la défense collective, l'OTAN reste le cadre principal pour la plupart des États membres. Dans le même temps, les relations UE-OTAN ne doivent pas affecter la politique de sécurité et de défense des États membres qui ne font pas partie de l'OTAN. L'UE approfondira sa coopération avec l'Alliance de l'Atlantique Nord de manière complémentaire et dans le plein respect du cadre institutionnel, de l'inclusivité et de l'autonomie décisionnelle de chacune. Dans ce contexte, l'UE doit être renforcée en tant que communauté de sécurité: les efforts déployés en matière de sécurité et de défense européennes devraient permettre à l'UE d'agir de façon autonome tout en apportant sa contribution à l'OTAN et en entreprenant des actions en coopération avec celle-ci. Une défense européenne plus crédible est également essentielle pour assurer un partenariat transatlantique solide avec les États-Unis.

Les États membres ont besoin des moyens technologiques et industriels leur permettant d'acquérir et de conserver les capacités grâce auxquelles ils peuvent agir de façon autonome. Si la politique et les dépenses de défense restent des prérogatives nationales, un État membre ne peut se permettre de faire cavalier seul: il doit agir en concertation et en coopération avec les autres. Une coopération approfondie en matière de défense est source d'interopérabilité, d'efficacité et de confiance, et le rendement des dépenses de défense s'en trouve accru. Le développement et le maintien des capacités de défense nécessitent à la fois des investissements et une utilisation optimale des ressources nationales reposant sur une coopération approfondie.

L'UE prêtera assistance à ses États membres et accroîtra sa contribution à la sécurité et à la défense de l'Europe conformément aux traités. La synchronisation graduelle et l'adaptation mutuelle des cycles de planification de la défense et des pratiques de développement des capacités des États membres peuvent accroître la convergence stratégique entre ceux-ci. Les fonds de l'Union destinés à soutenir la recherche et les technologies de défense ainsi que la coopération multinationale, et l'exploitation pleine et entière du potentiel de l'Agence européenne de défense, sont indispensables aux efforts menés en matière de sécurité et de défense européennes, que sous-tend une industrie européenne de défense solide.

Lutte contre le terrorisme

Des attentats terroristes majeurs ont été perpétrés sur le sol européen et ailleurs. Il est essentiel d'investir davantage dans la lutte contre le terrorisme et de renforcer la solidarité dans ce domaine. Aussi encourageons-nous un accroissement de l'échange d'informations et de la coopération en matière de renseignement entre les États membres et les agences de l'UE. Cela suppose d'échanger des signalements sur l'extrémisme violent, les réseaux terroristes et les combattants terroristes étrangers, ainsi que de surveiller et de retirer les contenus illicites des médias. En parallèle, l'UE aidera les États membres qui seraient victimes d'attentats à s'en remettre rapidement, en déployant des efforts accrus en ce qui concerne la sécurité d'approvisionnement et la protection des infrastructures critiques et en renforçant le cadre volontaire de gestion des crises dans le domaine de la cybersécurité. Nous approfondirons les travaux menés sur l'enseignement, la communication, la culture, la jeunesse et le sport en vue de lutter contre l'extrémisme violent. Nous nous emploierons à combattre la radicalisation en élargissant nos partenariats avec la société civile, les acteurs sociaux, le secteur privé et les victimes du terrorisme, ainsi que par le dialogue interculturel et interreligieux. Surtout - et c'est là l'élément le plus important - l'UE se montrera à la hauteur de ses valeurs, sur le plan interne tant qu'externe: il s'agit de l'antidote le plus puissant dont nous disposons contre l'extrémisme violent. Par ailleurs, nous continuerons à développer, avec l'Afrique du Nord, le Proche-Orient, les Balkans occidentaux et la Turquie, entre autres, une coopération en matière de lutte contre le terrorisme qui soit respectueuse des droits de l'homme, et coopérerons avec nos partenaires dans le monde afin de partager les meilleures pratiques et d'élaborer des programmes communs sur la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation.

Cybersécurité

L'UE portera une attention accrue à cybersécurité; elle se donnera les moyens nécessaires et aidera les États membres à se protéger contre les menaces informatiques, tout en préservant un cyberspace ouvert, libre et sûr. Pour y parvenir, il convient de renforcer les capacités technologiques permettant d'atténuer les menaces, accroître la résilience des infrastructures, réseaux et services critiques, et réduire la cybercriminalité. Cela signifie favoriser des systèmes novateurs dans les domaines de l'information et de la communication (TIC), propres à garantir la disponibilité et l'intégrité des données, et assurer dans le même temps la sécurité à l'intérieur de l'espace numérique européen, par des politiques appropriées sur le lieu du stockage des données et la certification des produits et services numériques. Il faudra ainsi intégrer les questions relatives à la cybersécurité dans tous les domaines d'action, renforcer les éléments y afférents dans les missions et opérations PSDC et continuer à développer les plateformes de coopération. L'UE soutiendra la coopération politique, opérationnelle et technique entre États membres dans le domaine de la cybersécurité, notamment en matière d'analyse et de gestion des conséquences, et favorisera la mise en place d'évaluations communes entre les structures de l'UE et les institutions compétentes des États membres. Elle renforcera sa coopération en matière de cybersécurité avec les principaux partenaires, tels que les États-Unis et l'OTAN. La réaction de l'UE s'inscrira également dans le cadre de partenariats forts entre le secteur public et privé. La coopération et le partage d'informations entre les États membres, les institutions, le secteur privé et la société civile sont susceptibles de favoriser une culture commune de la cybersécurité, et accroître la préparation face à d'éventuelles perturbations et attaques informatiques.

Sécurité énergétique

L'union de l'énergie représente un effort intégré visant à agir sur les dimensions intérieure et extérieure de la sécurité énergétique européenne. Conformément aux objectifs de l'union de l'énergie, l'Union européenne s'emploiera à diversifier ses sources, voies et fournisseurs d'approvisionnement énergétique, notamment dans le domaine du gaz, ainsi qu'à promouvoir, en matière de sûreté nucléaire, les normes les plus élevées dans les pays tiers. Grâce à notre diplomatie énergétique, nous renforcerons les relations à travers le monde avec les pays de production et de transit d'énergie fiables, et soutiendrons la création d'infrastructures en vue de permettre à des sources diversifiées d'atteindre les marchés européens. Toutefois, des accords d'infrastructures contraignants avec des pays tiers peuvent avoir un impact différencié sur la sécurité de l'approvisionnement au sein de l'Union et entraver le bon fonctionnement du marché intérieur de l'énergie. De tels accords doivent donc être transparents et toute nouvelle infrastructure doit être pleinement conforme à la législation applicable de l'Union, y compris le troisième paquet "Énergie". Sur le plan interne, l'UE œuvrera à un marché intérieur de l'énergie pleinement opérationnel, se concentrera sur l'énergie durable et l'efficacité énergétique, et développera de manière cohérente les flux inversés, l'interconnexion et les infrastructures de stockage de gaz naturel liquéfié (GNL).

Communication stratégique

L'UE intensifiera sa communication stratégique en investissant dans la diplomatie publique couvrant plusieurs domaines et en coordonnant les actions menées dans ce cadre, afin de lier la politique étrangère de l'Union aux citoyens et de mieux la faire connaître auprès de nos partenaires. Nous améliorerons la cohérence et la rapidité des messages portant sur nos principes et actions. En outre, nous réfuterons rapidement et de manière factuelle toute désinformation. Nous continuerons à favoriser un environnement médiatique libre et attaché au travail d'investigation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE, agissant également en collaboration avec les acteurs locaux et par l'intermédiaire des médias sociaux.

3.2 Résilience des États et des sociétés dans notre voisinage oriental et méridional

Il est dans l'intérêt de nos citoyens d'investir dans la résilience des États et des sociétés de notre voisinage oriental, jusqu'en Asie centrale, et de notre voisinage méridional, jusqu'en Afrique centrale. La fragilité par delà nos frontières menace tous nos intérêts vitaux. En revanche, la résilience - c'est-à-dire la capacité d'États et de sociétés à se réformer, et donc à résister aux crises internes et externes et à se remettre de celles-ci - joue en notre faveur et celle des pays situés dans notre pourtour, et pose les fondements d'une croissance durable et de l'avènement de sociétés dynamiques. Aussi, agissant en collaboration avec ses partenaires, l'UE encouragera-t-elle la résilience dans sa périphérie. Un État résilient est un État sûr, et la sécurité est indispensable à la prospérité et à la démocratie - l'inverse étant également vrai. Pour assurer durablement la sécurité, nous ne soutiendrons pas seulement les institutions étatiques. Comme cela ressort des Objectifs de Développement Durable, la résilience est un concept plus large, qui comprend chaque personne, chaque citoyen, et la société tout entière. Tout État résilient repose sur une société résiliente, basée sur la démocratie, la confiance dans les institutions, et le développement durable.

Politique d'élargissement

Tout État européen qui respecte et défend les valeurs consacrées par nos traités peut demander à devenir membre de l'Union. Une politique d'élargissement crédible, fondée sur une conditionnalité stricte et équitable, constitue un outil irremplaçable pour renforcer la résilience dans les pays concernés, en faisant en sorte que la modernisation et la démocratisation aient lieu dans le respect des critères d'adhésion. Une politique d'élargissement crédible représente un investissement stratégique dans la sécurité et la prospérité de l'Europe et a déjà grandement contribué à l'instauration de la paix dans des zones qui étaient déchirées par la guerre.

Dans le cadre de la politique d'élargissement actuelle, les défis que soulèvent les migrations, la sécurité énergétique, le terrorisme et la criminalité organisée sont communs à l'UE, aux Balkans occidentaux et à la Turquie. On ne pourrait donc y remédier qu'en agissant en commun. Or, la résilience de ces pays ne peut être considérée comme acquise. L'UE jouit d'une influence sans égale dans tous ces pays. L'enjeu stratégique pour l'UE consiste donc à promouvoir les réformes politiques, l'État de droit, la convergence économique et des relations de bon voisinage dans les Balkans occidentaux et en Turquie, tout en poursuivant de manière cohérente la coopération dans différents secteurs.

La politique de l'UE envers les pays candidats continuera d'être fondée sur un processus d'adhésion clair, rigoureux et équitable. Elle sera d'abord axée sur les conditions fondamentales d'adhésion, et prévoira un contrôle accru des réformes, des exigences plus claires en ce qui concerne celles-ci et un retour d'information de la Commission européenne et des États membres, ainsi que des sociétés civiles locales. Dans le même temps, le soutien de l'UE à ces pays et la coopération avec ceux-ci doivent apporter des avantages concrets dès à présent, et faire l'objet d'une stratégie de communication appropriée. Cela signifie coopérer en matière de lutte contre le terrorisme, de réforme du secteur de la sécurité, de migrations, d'infrastructures, d'énergie et de climat, approfondir les contacts interpersonnels et réadapter une partie de l'assistance fournie par l'UE en vue d'améliorer visiblement le bien-être des citoyens.

Nos voisins

La résilience des États et des sociétés constitue pour nous une priorité stratégique dans notre voisinage. Nombreux sont ceux qui, à l'Est comme au Sud, souhaitent resserrer les liens avec l'Union dans le cadre de la politique européenne de voisinage (PEV). Notre pouvoir d'attraction durable peut inciter au changement et n'est dirigé contre aucun pays. Dans le groupe des bénéficiaires de la PEV figurent actuellement des pays comme la Tunisie ou la Géorgie, qui pourraient propager, dans leur région respective, leur réussite en tant que démocraties prospères, pacifiques et stables. La PEV a permis aux pays du Partenariat oriental et du Sud de la Méditerranée qui le souhaitent de resserrer leurs liens avec l'Union. Nous aiderons ces pays à mettre en œuvre des accords d'association, en vue notamment de la création de zones de libre-échange approfondi et complet (ZLEAC). Nous devons également nous montrer créatifs pour approfondir des partenariats adaptés à chacun de nos partenaires. Les possibilités qui s'offrent à nous sont notamment la création d'une zone économique avec les pays qui mettent en place des zones de libre-échange approfondi et complet, l'extension des réseaux transeuropéens et de la Communauté de l'énergie, ainsi que l'établissement de connexions matérielles et digitales. Les liens au sein de la société seront également renforcés par une mobilité accrue, des échanges dans le domaine de la culture et de l'éducation, une coopération dans le secteur de la recherche et des plateformes de la société civile. Tout en poursuivant un dialogue stratégique avec ces pays, on fera en sorte qu'ils participent pleinement aux programmes et aux agences de l'UE afin qu'ils puissent à terme prendre une plus grande part à la PSDC.

La résilience constitue une priorité stratégique à l'Est et au Sud de l'UE, aussi bien dans les pays qui veulent renforcer leurs liens avec l'UE que dans ceux qui - dans le cadre de la PEV ou en dehors - ne le souhaitent pas. L'UE encouragera différents cheminements vers la résilience à l'Est et au Sud, en mettant l'accent sur les points les plus délicats et en ciblant ceux pour lesquels nous pouvons apporter une réelle valeur ajoutée.

Résilience dans les régions qui nous entourent

L'UE adoptera, dans les régions qui l'entourent, une approche de la résilience comportant plusieurs volets. Si les États à régime répressif sont par nature fragiles sur le long terme, il est tout à fait possible de constituer des sociétés inclusives, prospères et sûres. Nous appliquerons donc des politiques adaptées aux besoins spécifiques dans le but de soutenir une gouvernance inclusive et responsable, essentielle pour lutter contre le terrorisme, la corruption et la criminalité organisée et pour protéger les droits de l'homme. La répression étouffe les expressions de mécontentement et marginalise les communautés. L'UE entend donc promouvoir les droits de l'homme par le dialogue et l'accompagnement, y compris dans les cas les plus difficiles. Par une coopération sur le long terme, nous nous efforcerons en permanence de faire progresser la protection des droits de l'homme. En ce qui concerne la réforme des secteurs de la justice, de la sécurité et de la défense, nous poursuivrons des approches fondées sur les droits élaborées à l'échelon local et aiderons les États fragiles à développer des capacités, notamment des cybercapacités. Nous mènerons notre action dans les domaines du développement, de la diplomatie et de la PSDC, en veillant à ce que les efforts que nous déployons pour réformer le secteur de la sécurité permettent à nos partenaires de développer des capacités pour garantir la sécurité dans le cadre de l'État de droit et de renforcer ces capacités. Nous coopérerons avec d'autres acteurs internationaux et coordonnerons notre action en matière de développement des capacités avec les Nations unies et l'OTAN en particulier.

Les États sont résilients lorsque les sociétés sentent que leur situation s'améliore et ont foi en l'avenir. Faisant écho aux Objectifs de Développement Durable, l'UE adoptera une approche coordonnée dans le cadre de ses politiques humanitaire, du développement, des migrations, commerciale, des investissements, des infrastructures, de l'éducation, de la santé et de la recherche, et renforcera la cohérence horizontale entre l'UE et ses États membres. Nous combattons la pauvreté et les inégalités, élargirons l'accès aux services publics et à la sécurité sociale et prônerons des conditions de travail décentes, notamment pour les femmes et les jeunes. Nous préconiserons la mise en place d'un environnement propice aux nouvelles initiatives économiques, à l'emploi et à l'intégration des groupes marginalisés. Les fonds en faveur du développement devraient servir de catalyseur aux investissements stratégiques grâce aux partenariats public-privé, favorisant ainsi la croissance durable, la création d'emploi et les transferts technologiques et de compétences. Nos accords commerciaux nous serviront de base pour promouvoir le développement durable, la protection des droits de l'homme et la gouvernance fondée sur des règles.

La résilience de la société sera renforcée par l'approfondissement des relations avec la société civile, notamment dans les efforts qu'elle déploie pour amener les pouvoirs publics à rendre des comptes. Nous établirons des relations plus étroites avec les organisations culturelles, les communautés religieuses, les partenaires sociaux et les défenseurs des droits de l'homme et dénoncerons le rétrécissement de l'espace laissé à la société civile, notamment du fait de violations de la liberté d'expression et de la liberté d'association. Les évolutions positives ne peuvent découler que d'un processus endogène et peuvent prendre des années avant de produire des effets concrets. Notre engagement à l'égard de la société civile se poursuivra donc dans la durée. Nous contribuerons à rendre la société résiliente en travaillant plus en profondeur dans les domaines de l'éducation, de la culture et de la jeunesse afin de favoriser le pluralisme, la coexistence et le respect.

Enfin, l'UE s'efforcera d'améliorer la résilience énergétique et environnementale. La transition énergétique est l'un des défis majeurs des régions qui nous entourent mais elle doit être correctement gérée afin d'éviter d'entretenir des tensions sociales. Le changement climatique et la dégradation de l'environnement exacerbent les conflits potentiels compte tenu de leur impact en termes de désertification, de dégradation des sols et de pénuries d'eau et de denrées alimentaires. S'inspirant des efforts déployés en matière de réforme du secteur de la sécurité, les politiques visant à réformer les secteurs de l'énergie et de l'environnement peuvent accompagner les pays partenaires sur la voie de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique. Ces efforts nous amèneront à encourager la libéralisation du secteur de l'énergie, le développement des énergies renouvelables, une meilleure réglementation et les transferts de technologies, de même que l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ce changement. Par le développement, la diplomatie et la coopération scientifique, nous aiderons par ailleurs les pouvoirs publics à élaborer des réponses durables en ce qui concerne la production alimentaire et l'utilisation de l'eau et de l'énergie.

Une politique migratoire plus efficace

Dans le cadre de nos travaux en matière de résilience, nous accorderons une attention particulière aux pays d'origine et de transit des migrants et des réfugiés. Nous intensifierons sensiblement nos efforts humanitaires dans ces pays, en mettant l'accent sur l'éducation, les femmes et les enfants. En collaboration avec les pays d'origine et de transit, nous définirons des approches communes et sur mesure à l'égard de la question migratoire, combinant les domaines suivants: développement, diplomatie, mobilité, migration légale, gestion des frontières, réadmission et retour. Dans le cadre de la coopération au développement, des fonds fiduciaires, de la diplomatie et de la médiation préventives, nous travaillerons de concert avec les pays d'origine pour traiter et prévenir les causes profondes des déplacements, gérer les migrations et lutter contre la criminalité transfrontière. Nous aiderons les pays de transit en améliorant les capacités d'accueil et d'asile et en travaillant sur les perspectives en matière d'éducation, de formation professionnelle et de moyens de subsistance des migrants. Nous devons endiguer les flux irréguliers en rendant les retours plus efficaces ainsi qu'en assurant des canaux légaux de mobilité humaine, ce qui implique de renforcer et de mettre en œuvre les canaux légaux et circulaires de migration existants. Cela suppose également de travailler à un système d'asile européen commun plus efficace, qui garantisse le droit de demander l'asile en garantissant l'arrivée sûre, réglementée et légale des réfugiés qui demandent à bénéficier d'une protection internationale au sein de l'UE. Dans le même temps, nous travaillerons de concert avec nos partenaires internationaux pour assurer un partage des responsabilités au niveau mondial et la solidarité. Nous mettrons en place des partenariats plus efficaces en matière de gestion des migrations avec les agences des Nations unies, les acteurs émergents, les organisations régionales, la société civile et les communautés locales.

3.3 Une approche intégrée des conflits et des crises

Nous observons de plus en plus d'États fragiles qui se disloquent dans des conflits violents. Ces crises, ainsi que la violence et les souffrances humaines inouïes qu'elles engendrent, menacent nos intérêts vitaux communs. L'UE abordera la question de la consolidation de la paix de façon pratique et sur la base de principes, en concentrant les efforts dans les régions avoisinantes à l'est et au sud, tout en réfléchissant à la possibilité de jouer un rôle au-delà de ces régions, au cas par cas. L'UE encouragera la sécurité humaine à travers une approche intégrée.

Tous ces conflits comportent de multiples dimensions, de la sécurité aux questions d'égalité entre les hommes et les femmes, de la gouvernance à l'économie. Il est essentiel de mettre en œuvre une approche *pluridimensionnelle* en ayant recours à l'ensemble des politiques et des instruments disponibles en matière de prévention, de gestion et de résolution des conflits. Mais la portée de cette "approche globale" sera davantage étendue. Il n'existe aucun remède miracle à ces conflits, dont l'expérience en Somalie, au Mali, en Afghanistan et ailleurs souligne le caractère durable. L'UE suivra par conséquent une approche *par phases*, dans le cadre de laquelle elle agira à tous les stades du cycle d'un conflit. Nous investirons dans la prévention, la résolution et la stabilisation, et éviterons de nous désengager prématurément lorsqu'une nouvelle crise éclate ailleurs. C'est pourquoi l'UE s'attellera davantage à la résolution des conflits de longue durée dans les pays du partenariat oriental. Aucun de ces conflits ne se déroule à un seul niveau de gouvernance. Des conflits tels que ceux en Syrie et en Libye éclatent souvent au niveau local, mais la dimension nationale, régionale et mondiale qu'ils acquièrent est ce qui les rend si complexes. L'UE suivra donc une approche à *plusieurs niveaux* à l'égard des conflits, en agissant aux niveaux local, national, régional et mondial. Enfin, aucun de ces conflits ne peut être résolu par l'UE seule. Nous adopterons une approche *multilatérale*, associant tous les acteurs présents dans un conflit et nécessaires à sa résolution. Nous travaillerons plus systématiquement en partenariat sur le terrain avec les organisations régionales et internationales, les donateurs bilatéraux et la société civile. Une plus grande coopération sera également recherchée aux niveaux régional et international. Une paix durable ne peut être assurée qu'au moyen d'accords globaux ancrés dans des partenariats régionaux et internationaux vastes, profonds et durables.

Une paix préventive

On sait depuis longtemps qu'il est plus efficace et plus rationnel de prévenir un conflit que de traiter une crise après que celle-ci a éclaté. Une fois qu'un conflit est présent, il devient généralement de plus en plus difficile à résoudre avec le temps. L'UE peut faire valoir un bilan positif en matière d'efforts de consolidation de la paix et de diplomatie préventifs. Nous allons donc redoubler d'efforts en matière de prévention et de suivi des causes profondes telles que les violations des droits de l'homme, les inégalités, les pressions exercées sur les ressources et le changement climatique — qui est un multiplicateur de menace qui renforce les pénuries alimentaires et en eau, les pandémies et les déplacements de populations.

Un système d'alerte précoce est de peu d'utilité s'il n'est pas suivi d'une action rapide. Cela suppose de faire régulièrement rapport au Conseil et de lui soumettre des propositions, de s'appuyer sur la diplomatie et la médiation préventives en mobilisant les délégations et les représentants spéciaux de l'UE et d'approfondir les partenariats avec la société civile. Nous devons développer une culture politique consistant à agir plus tôt face au risque de conflit violent.

Sécurité et stabilisation

L'UE coopérera de manière plus systématique sur la dimension "sécurité" de ces conflits. Dans le respect intégral du droit international, la sécurité et la défense européennes doivent être mieux équipées pour consolider la paix, garantir la sécurité et protéger les vies humaines, notamment des civils. L'UE doit être en mesure de répondre aux crises de manière rapide, responsable et décisive, notamment afin de contribuer à la lutte contre le terrorisme. Elle doit pouvoir assurer la sécurité lorsque des accords de paix sont conclus et que des gouvernements de transition sont en place ou en passe de l'être. Lorsque ce n'est pas le cas, l'UE devrait être prête à soutenir les cessez-le-feu locaux et contribuer à leur consolidation, ouvrant ainsi la voie à un renforcement des capacités. Parallèlement, grâce à une utilisation cohérente des politiques intérieures et extérieures, l'UE doit lutter contre les répercussions que ces conflits peuvent avoir en matière d'insécurité, qu'il s'agisse de traite des êtres humains et de trafic de migrants ou de terrorisme.

Quand la perspective d'une stabilisation se présente, l'UE doit faire en sorte que les institutions légitimes soient en mesure de fournir rapidement les services de base aux populations locales et d'assurer leur sécurité, en réduisant le risque de retomber dans la violence et en permettant aux personnes déplacées de rentrer chez elles. Nous chercherons donc à combler les lacunes dans notre réponse entre la fin des violences et le redressement à long terme et à renforcer le caractère double - sécurité et développement - de notre action.

Règlement des conflits

Chaque pays en conflit devra reconstruire son propre contrat social entre l'État et ses citoyens. L'UE soutiendra les efforts qui seront déployés en ce sens, en encourageant une gouvernance inclusive à tous les niveaux. Lorsque le "centre" est rompu, agir seulement de haut en bas n'a qu'un impact limité. Un règlement politique sans exclusive nécessite une action à tous les niveaux. Dans le cadre de la PSDC, du développement et d'instruments financiers spécifiques, nous combinerons les démarches descendantes et ascendantes pour étayer les éléments constitutifs d'un État durable ancré au niveau local. Travailler au niveau local - par exemple avec les autorités locales et les municipalités - peut contribuer à la fourniture des services de base aux citoyens et permet une collaboration plus étroite avec la société civile sur place. Cela nous permettra également d'améliorer nos connaissances locales, en nous aidant à faire la distinction entre les groupes avec lesquels nous parlerons sans les soutenir et ceux que nous soutiendrons activement en tant que champions de la sécurité humaine et de la réconciliation.

L'UE encouragera également une gouvernance inclusive, à tous les niveaux, par l'intermédiaire de la médiation et de la facilitation. Dans le même temps, nous mettrons au point des approches plus créatives en matière de diplomatie. Cela suppose également de promouvoir le rôle des femmes dans les efforts déployés en faveur de la paix, que cela soit en mettant en œuvre la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité ou en améliorant l'équilibre interne entre les femmes et les hommes dans l'UE. En conséquence, il est nécessaire de recourir plus systématiquement à la diplomatie culturelle, interconfessionnelle, scientifique et économique dans les situations de conflit.

Une économie politique de la paix

L'UE promouvra un espace dans lequel l'économie légitime peut s'enraciner et se renforcer. Au cœur d'un conflit violent, cela signifie que l'on garantit l'accès de l'aide humanitaire pour permettre la fourniture des biens et services de base. Cela signifie également que l'on s'efforce de rompre avec l'économie politique de la guerre et de créer des possibilités de mettre à disposition des moyens de subsistance légitimes. Cet objectif nécessite des synergies accrues entre l'aide humanitaire et l'aide au développement, notre soutien étant canalisé pour fournir soins de santé, éducation, protection, biens de base et emplois légitimes. Lorsque des perspectives de stabilisation apparaissent, le commerce et le développement, opérant en synergie, peuvent sous-tendre la consolidation de la paix à long terme.

Des mesures restrictives, couplées à une action diplomatique, constituent des instruments essentiels pour susciter une évolution pacifique. Elles peuvent jouer un rôle central dans la dissuasion et la prévention et le règlement des conflits. Des sanctions intelligentes, conformes au droit international et de l'UE, seront soigneusement pesées et contrôlées pour soutenir l'économie légitime et éviter de porter préjudice aux sociétés locales. Pour lutter contre l'économie criminelle de guerre, l'UE doit en outre moderniser sa politique en matière de contrôle des exportations des biens à double usage et lutter contre le trafic de biens culturels et de ressources naturelles.

3.4 Ordres régionaux de coopération

Dans un monde soumis d'une part à des pressions internationales et d'autre part à des oppositions locales, les dynamiques régionales occupent une place centrale. En tant que réseaux complexes de pouvoir, d'interactions et d'identité, les régions constituent des espaces de gouvernance déterminants dans un monde décentralisé. Des formes volontaires de gouvernance régionale offrent aux États et aux populations la possibilité de mieux gérer les préoccupations en matière de sécurité, de tirer les bénéfices économiques de la mondialisation, de mieux exprimer leurs cultures et leurs identités et d'exercer une influence dans les affaires internationales. C'est un fondement essentiel pour la paix et le développement de l'UE elle-même au XXI^e siècle. C'est pourquoi nous encouragerons et soutiendrons des ordres régionaux de coopération à l'échelle mondiale, y compris dans les régions les plus divisées. Les ordres régionaux ne se présentent pas sous une forme unique. Lorsque cela est possible et conforme à ses intérêts, l'UE soutiendra des organisations régionales. Nous ne chercherons pas à exporter notre modèle, mais viserons plutôt à ce que les différentes expériences régionales servent de sources d'inspiration mutuelle. Toutefois, les ordres régionaux de coopération ne sont pas uniquement composés d'organisations. Ils englobent un ensemble de relations bilatérales, sous-régionales, régionales et interrégionales. Le rôle joué par les acteurs mondiaux en liaison avec les efforts de coopération déployés au niveau régional relève également de ces ordres régionaux. Ensemble, ils peuvent permettre de faire face aux conflits, aux défis à relever et de saisir les opportunités offertes à l'échelle transnationale. Dans différentes régions du monde, l'UE visera des objectifs spécifiques. Dans l'ensemble des régions, nous investirons dans des relations de coopération afin de favoriser un partage des responsabilités au niveau mondial.

L'ordre de sécurité européen

La souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale des États, l'inviolabilité des frontières et le règlement pacifique des différends sont des éléments essentiels de l'ordre de sécurité européen. Ces principes s'appliquent à tous les États, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières de l'UE.

Néanmoins, la paix et la stabilité en Europe ne sont plus acquises. La violation du droit international par la Russie et la déstabilisation de l'Ukraine, qui viennent s'ajouter à des conflits qui perdurent dans l'ensemble de la région de la mer Noire, ont remis en cause les fondements de l'ordre de sécurité européen. L'UE se montrera unie pour faire respecter le droit international, la démocratie, les droits de l'homme, la coopération et le droit qu'a chaque pays de choisir librement son avenir.

La gestion des relations avec la Russie constitue un défi stratégique majeur. Une approche cohérente et unie doit rester la pierre angulaire de la politique de l'UE à l'égard de la Russie. Une évolution substantielle des relations entre l'UE et la Russie présuppose le plein respect du droit international et des principes qui sous-tendent l'ordre de sécurité européen, notamment l'Acte final d'Helsinki et la Charte de Paris. Nous ne reconnaitrons pas l'annexion illégale de la Crimée par la Russie ni n'accepterons la déstabilisation de l'est de l'Ukraine. Nous renforcerons l'UE, accroîtrons la résilience de nos voisins orientaux et défendrons leur droit à définir librement leur approche vis-à-vis de l'UE. En même temps, l'UE et la Russie sont interdépendantes. Nous inviterons donc la Russie à discuter des différends et à coopérer si et quand nos intérêts se rejoignent. Outre les questions de politique étrangère sur lesquelles nous coopérons actuellement, une coopération sélective pourrait être mise en place sur des sujets qui présentent également un intérêt pour l'UE, notamment le climat, l'Arctique, la sûreté maritime, l'éducation, la recherche et la coopération transfrontière. Cette coopération pourrait également prendre la forme de liens sociétaux plus étroits grâce à la facilitation des déplacements pour les étudiants, la société civile et les entreprises.

En ce qui concerne l'ensemble de la région, l'UE encouragera la coopération avec le Conseil de l'Europe et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. L'OSCE, en tant qu'organisation européenne dont la compétence s'étend jusqu'en Asie centrale et qui entretient des relations transatlantiques, est au cœur de l'ordre de sécurité européen. L'UE renforcera sa contribution au sein de l'OSCE et sa coopération avec celle-ci, en tant que pilier de la sécurité européenne.

Paix et prospérité en Méditerranée, au Proche-Orient et en Afrique

La Méditerranée, le Proche-Orient et certaines régions de l'Afrique subsaharienne sont en proie à des troubles, dont l'issue n'apparaîtra sans doute clairement que d'ici plusieurs décennies. Il est essentiel de régler les conflits et de promouvoir le développement et les droits de l'homme dans le Sud pour lutter contre la menace du terrorisme, relever les défis démographiques, des migrations et du changement climatique, et saisir l'opportunité de parvenir à une prospérité partagée. L'UE intensifiera son soutien aux organisations régionales et sous-régionales en Afrique et au Proche-Orient, et aux structures de coopération opérationnelles dans la région, ainsi que sa coopération avec ces organisations et structures. Toutefois, les organisations régionales ne permettent pas de traiter toutes les dynamiques concernées, et certaines d'entre elles reflètent des divisions existantes. Nous ferons donc également preuve de souplesse dans notre action, afin de contribuer à réduire les divergences et de soutenir les acteurs régionaux en obtenant des résultats concrets. Pour ce faire, nous mobiliserons nos politiques et cadres bilatéraux et multilatéraux et établirons des partenariats avec les sociétés civiles de la région.

L'UE suivra cinq lignes d'action. Premièrement, au Maghreb et au Proche-Orient, l'UE soutiendra une coopération multilatérale fonctionnelle. Nous appuierons une coopération pratique, y compris par l'intermédiaire de l'Union pour la Méditerranée, sur des questions telles que la sécurité des frontières, les

trafics, la lutte contre le terrorisme, la non-prolifération, la sécurité alimentaire et de l'approvisionnement en eau, l'énergie et le climat, les infrastructures et la gestion des catastrophes. Nous encouragerons le dialogue et la négociation en ce qui concerne les conflits régionaux tels que ceux qui se déroulent en Syrie et en Libye. En ce qui concerne le conflit israélo-palestinien, l'UE travaillera en étroite coopération avec le Quartet, la Ligue arabe et toutes les principales parties prenantes, pour préserver la perspective d'une solution viable fondée sur la coexistence de deux États, sur la base des frontières de 1967, avec des échanges de terres équivalents, et pour créer les conditions propices à la reprise de négociations constructives. L'UE va par ailleurs promouvoir le plein respect du droit européen et international en approfondissant la coopération avec Israël et l'Autorité palestinienne.

Deuxièmement, l'UE approfondira la coopération sectorielle avec la Turquie, tout en s'efforçant d'ancrer la démocratie turque en conformité à ses critères d'adhésion, y compris la normalisation des relations avec Chypre. L'UE poursuivra par conséquent le processus d'adhésion - en suivant une conditionnalité d'accession rigoureuse et équitable - tout en engageant de manière cohérente un dialogue sur la lutte contre le terrorisme, sur la sécurité régionale et sur les réfugiés. Nous allons également travailler sur une union douanière modernisée et la libéralisation du régime des visas, et poursuivre la coopération avec la Turquie dans les domaines de l'éducation, de l'énergie et des transports.

Troisièmement, l'UE prendra des mesures en faveur d'un dialogue équilibré dans le Golfe. Elle continuera de coopérer avec le Conseil de coopération du Golfe (CCG) et les différents pays du Golfe. Par ailleurs, sur la base de l'accord sur le nucléaire iranien et de sa mise en œuvre, elle nouera progressivement avec l'Iran un dialogue sur des questions telles que les échanges commerciaux, la recherche, l'environnement, l'énergie, la lutte contre les trafics, les migrations et les échanges sociétaux. Elle approfondira le dialogue avec l'Iran et les pays du CCG en ce qui concerne les conflits régionaux, les droits de l'homme et la lutte contre le terrorisme, en s'efforçant d'éviter les effets de contagion des crises actuelles et d'aménager l'espace nécessaire à la coopération et à la diplomatie.

Quatrièmement, eu égard aux interconnexions croissantes entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne, ainsi qu'entre la Corne de l'Afrique et le Proche-Orient, l'UE appuiera la coopération entre ces sous-régions. Il s'agira entre autres, dans la zone de la mer Rouge, d'encourager les relations dans le triangle formé par l'Europe, la Corne de l'Afrique et le Golfe, afin de relever les défis partagés sur le plan de la sécurité, et d'exploiter les possibilités économiques communes. Cela signifie qu'il faudra examiner de façon systématique les dynamiques transfrontalières en Afrique du Nord et de l'Ouest et dans les régions du Sahel et du Lac Tchad, et resserrer les liens avec l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le G5 Sahel.

Cinquièmement, nous investirons dans la paix et le développement en Afrique et, ce faisant, dans notre propre sécurité et notre propre prospérité. Nous intensifierons la coopération avec l'Union africaine, la CEDEAO, l'Autorité intergouvernementale pour le développement en Afrique orientale et la Communauté de l'Afrique de l'Est, entre autres, ainsi que notre soutien à celles-ci. Nous devons redoubler nos efforts pour stimuler la croissance et l'emploi en Afrique. Les accords de partenariat économique peuvent dynamiser l'intégration et la mobilité en Afrique et encourager la pleine participation équitable de l'Afrique aux chaînes de valeur mondiales. Une progression massive des investissements européens en Afrique serait également nécessaire pour soutenir le développement durable. Nous établirons des liens plus solides entre les politiques que nous menons en Afrique dans les domaines du commerce, du développement et de la sécurité, et conjuguerons les actions que nous menons en matière de développement avec nos travaux concernant les migrations, la santé, l'éducation, l'énergie et le climat, les sciences et les technologies, notamment pour améliorer la sécurité alimentaire. Nous continuerons à soutenir les efforts déployés en Afrique pour la paix et la sécurité, et nous aiderons les organisations africaines dans leur action pour la prévention des conflits, la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, et la gestion des migrations et des frontières. Pour ce faire nous aurons recours à la diplomatie, à la Politique de Sécurité et Défense Commune et au développement, ainsi qu'à des fonds fiduciaires pour appuyer les stratégies régionales.

Un rapprochement entre les deux rives de l'Atlantique

L'UE déploiera des efforts supplémentaires pour établir des liens solides avec l'autre rive de l'Atlantique, tant au Nord qu'au Sud. Un partenariat transatlantique solide par l'intermédiaire de l'OTAN et avec les États-Unis et le Canada nous aide à renforcer la résilience, à aborder les conflits et à contribuer à une gouvernance effective au niveau mondial. L'OTAN, pour ses membres, est le fondement de la sécurité euro-atlantique depuis près de 70 ans. Elle demeure l'alliance militaire la plus solide et la plus efficace au monde. L'UE approfondira son partenariat avec l'OTAN en recourant au développement coordonné des capacités de défense, à des exercices parallèles et synchronisés, et à des actions menées en synergie afin de renforcer les capacités de nos partenaires, de lutter contre les menaces hybrides et les menaces informatiques, et de promouvoir la sûreté maritime.

Avec les États-Unis, l'UE s'évertuera à obtenir un partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP). À l'instar de l'Accord économique et commercial global (AECG) négocié avec le Canada, le TTIP témoigne de l'attachement, de part et d'autre de l'Atlantique, à des valeurs communes et montre notre volonté de mener un programme commercial ambitieux fondé sur des règles. En ce qui concerne le programme plus large dans le domaine de la sécurité, les États-Unis demeureront notre partenaire essentiel. L'UE approfondira la coopération avec les États-Unis et le Canada en ce qui concerne la gestion des crises, la lutte contre le terrorisme, la cyber-sécurité, la migration, l'énergie et l'action climatique.

Dans l'espace atlantique au sens plus large, l'Union élargira la coopération et construira des partenariats solides avec l'Amérique latine et les Caraïbes, reposant sur une communauté de valeurs et d'intérêts. Elle développera des liens multilatéraux avec la Communauté des États latino-américains et des Caraïbes (CELAC) et avec différents groupements régionaux en fonction de leur avantage compétitif. Nous allons intensifier le dialogue politique et la coopération dans les domaines suivants: migration, sûreté maritime et protection de la vie marine, changement climatique et énergie, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements, et lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme. Nous nous efforcerons d'aboutir à un accord de libre-échange avec le Mercosur, nous développerons l'accord de dialogue politique et de coopération avec Cuba, et nous investirons dans des relations socioéconomiques plus profondes avec les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, en recourant à l'assouplissement du régime des visas, à des échanges d'étudiants, au jumelage, à la coopération dans le domaine de la recherche et à des projets techniques. De plus, nous soutiendrons activement la négociation et la mise en œuvre d'accords de paix dans la région, comme nous le faisons en Colombie.

Une Asie connectée

Il y a un lien direct entre la prospérité en Europe et la sécurité en Asie. Compte tenu du poids économique de l'Asie pour l'UE - et vice versa, la paix et de la stabilité en Asie est un prérequis pour notre prospérité. Nous approfondirons la diplomatie économique et élargirons notre rôle concernant la sécurité en Asie.

L'UE nouera un dialogue avec la Chine sur le respect de l'État de droit, tant sur le plan interne que sur le plan international. Nous aborderons de façon cohérente les opérations chinoises visant à développer la connectivité vers l'ouest, en tirant parti au maximum des possibilités offertes par la plateforme de connectivité UE-Chine et des cadres que constituent l'ASEM et l'UE-ASEAN. L'UE approfondira aussi les échanges commerciaux et les investissements avec la Chine, en visant des conditions égales pour tous, une protection appropriée des droits de propriété intellectuelle, une meilleure coopération concernant les technologies haut de gamme et un dialogue sur la réforme économique, les droits de l'homme et l'action climatique. En parallèle, l'UE approfondira sa diplomatie économique dans la région, en s'efforçant de conclure d'ambitieux accords de libre-échange avec des partenaires stratégiques tels que le Japon et l'Inde, ainsi que les États membres de l'ASEAN, dans le but de conclure un accord UE-ASEAN.

Nous établirons également une approche plus équilibrée sur le plan politique à l'égard de l'Asie, dans le but de renforcer nos contributions concrètes à la sécurité dans la région. Nous élargirons nos partenariats, notamment en matière de sécurité, avec le Japon, la République de Corée et l'Indonésie, entre autres. Nous continuerons à soutenir les processus de consolidation de l'État et de réconciliation en Afghanistan, en coopération avec nos partenaires régionaux et internationaux. Nous promouvoir la non-prolifération dans la péninsule coréenne. En Asie de l'Est et du Sud-Est, nous défendrons la liberté de navigation, nous veillerons avec fermeté au respect du droit international, notamment le droit de la mer et ses procédures d'arbitrage, et nous encouragerons le règlement pacifique des litiges maritimes. Nous participerons au renforcement des capacités maritimes et soutiendrons le développement d'une architecture régionale en matière de sécurité placée sous l'égide de l'ASEAN. En Asie centrale et du Sud, nous approfondirons la coopération en matière de lutte contre le terrorisme, de lutte contre les trafics et de migration. En outre, nous renforcerons la connectivité en matière de transport, d'échanges commerciaux et d'énergie. Dans les régions de l'Indo-Pacifique et de l'Asie orientale, l'UE promouvra les droits de l'homme et soutiendra les transitions démocratiques, notamment au Myanmar/en Birmanie.

Une coopération pour la région arctique

Les États arctiques comptant trois États membres de l'UE et deux membres de l'Espace économique européen, l'UE a un intérêt stratégique à l'Arctique reste une région où les tensions sont faibles, bénéficiant d'une coopération continue assurée par le Conseil de l'Arctique, d'un cadre juridique efficace et d'une coopération solide sur les questions de politique et de sécurité. L'UE contribuera à cet objectif en renforçant son travail relatif à l'action pour le climat et la recherche environnementale, au développement durable, aux télécommunications et aux opérations de recherche et sauvetage, ainsi qu'au moyen d'une coopération concrète avec les États arctiques, les institutions, les peuples autochtones et les communautés locales de la région arctique.

3.5 La gouvernance mondiale au 21^e siècle

L'absence de normes mondiales et de moyens d'en assurer le respect constituerait un danger pour la paix et la sécurité, la prospérité et la démocratie, qui constituent nos intérêts vitaux. Obéissant à ses valeurs fondatrices, l'UE est attachée à un ordre mondial fondé sur le droit international, notamment sur les principes de la Charte des Nations unies, qui garantissent la paix, les droits de l'homme, le développement durable et l'accès durable aux biens communs mondiaux. Cet attachement se traduit par une aspiration à transformer le système existant plutôt qu'à simplement le préserver. L'UE œuvrera en faveur d'une ONU forte qui soit le socle de l'ordre multilatéral fondé sur des règles, et élaborera des

réponses coordonnées au niveau mondial avec les organisations internationales et régionales, les États et les acteurs non-étatiques.

Réformer: L'attachement à la gouvernance mondiale doit se traduire par une détermination à réformer les Nations unies, notamment le Conseil de sécurité, ainsi que les institutions financières internationales (IFI). La résistance au changement risque de provoquer l'érosion de ces institutions et l'apparition d'autres groupements au détriment de tous les États membres de l'UE. L'UE défendra les principes d'obligation de rendre des comptes, de représentativité, de responsabilité, d'efficacité et de transparence. La signification concrète de ces principes sera définie au cas par cas. Nous continuerons à appeler les pays membres du Conseil de sécurité des Nations unies à ne pas voter contre les projets de résolutions crédibles qui prévoient des mesures rapides et décisives destinées à mettre un terme à des atrocités de masse ou à les empêcher. Au sein des enceintes multilatérales, en particulier les Nations unies, les IFIs et les structures judiciaires internationales, l'UE s'efforcera de renforcer sa voix et d'acquérir une visibilité et une cohésion plus grandes. Nous œuvrerons en faveur d'une représentation de plus en plus unifiée de la zone euro au sein du Fonds monétaire international.

Investir: Croire aux Nations unies signifie investir dans cette organisation, notamment dans ses missions de maintien de la paix, de médiation et de consolidation de la paix ainsi que dans ses missions humanitaires. L'UE et ses États membres, qui sont déjà le plus grand contributeur aux agences humanitaires des Nations unies, investiront plus encore dans les travaux de celles-ci. La PSDC pourrait apporter une aide supplémentaire aux activités de maintien de la paix des Nations unies et les compléter, au moyen d'opérations de transition et de stabilisation, entre autres. L'UE renforcera également la synergie avec les efforts de consolidation de la paix déployés par les Nations unies, grâce à une meilleure coordination de la planification, de l'évolution et du retrait des missions PSDC de renforcement des capacités menées dans des contextes de fragilité.

Mettre en œuvre: L'UE montrera l'exemple en mettant en œuvre les engagements qu'elle a pris en matière de développement durable et de lutte contre le changement climatique. Elle augmentera son niveau de financement de la lutte contre le changement climatique, promouvra l'intégration de la question climatique dans les enceintes multilatérales, élèvera le degré d'ambition pour la révision prévue par l'accord de Paris, et œuvrera en faveur de la réduction des coûts de l'énergie propre. Les ODD contribueront au partenariat post-Cotonou et orienteront la réforme de la politique de développement, notamment du consensus de l'UE pour le développement. Afin de mettre en œuvre les ODD, il sera en outre nécessaire d'apporter des changements à l'ensemble des politiques intérieures et extérieures, galvanisant les partenariats public-privé et tirant parti de l'expérience de la Banque européenne d'investissement (BEI) en ce qui concerne la fourniture d'une assistance technique et le renforcement des capacités dans les pays en développement et les pays à revenu intermédiaire.

Approfondir: Plus grande économie au monde, l'UE est un moteur essentiel en matière de commerce et d'investissement au niveau mondial, domaines dans lesquels les règles peuvent être davantage approfondies. Notre prospérité dépend d'un système économique ouvert et fondé sur des règles avec des conditions de concurrence réellement équitables, que notre diplomatie économique continuera de promouvoir. Nous nous emploierons à mettre en place des accords de libre-échange complets avec les États-Unis, le Japon, le Mercosur, l'Inde, l'ASEAN et d'autres, en tant que composantes d'un libre-échange mondial. Des accords ambitieux fondés sur des avantages mutuels, tels que le TTIP et l'AECG, peuvent promouvoir les normes réglementaires internationales, la protection des consommateurs, ainsi que les normes en matière de travail, d'environnement, de santé et de sécurité. Les accords commerciaux de nouvelle génération, qui englobent les services, l'économie numérique, l'énergie et les matières premières peuvent permettre de réduire le morcellement et les obstacles juridiques et de réglementer l'accès aux ressources naturelles. L'UE veillera à ce que tous ses accords commerciaux soient mis en place d'une manière permettant de replacer l'Organisation mondiale du commerce (OMC) au centre des négociations mondiales. À cette volonté de l'UE de disposer d'un système économique ouvert et équitable est liée la nécessité d'assurer la croissance du secteur maritime mondial et la sécurité de ce dernier, en faisant en sorte que les routes océaniques et maritimes essentielles au commerce et à l'accès aux ressources naturelles soient ouvertes et protégées. L'UE contribuera à la sûreté du secteur maritime mondial, en s'appuyant sur son expérience dans l'océan Indien et en Méditerranée, et en explorant les possibilités dans le golfe de Guinée, la mer de Chine méridionale et le détroit de Malacca. En tant qu'acteur de la sûreté maritime au niveau mondial, l'UE s'efforcera de continuer d'universaliser et de mettre en œuvre la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, y compris ses mécanismes de règlement des différends. Nous œuvrerons également en faveur de la conservation et de l'utilisation durable des ressources et de la diversité biologique marines, ainsi que de la croissance de l'économie bleue en nous attachant à combler les vides juridiques et à améliorer la connaissance des océans et la sensibilisation à ce milieu.

Élargir: Nous nous efforcerons d'élargir la portée des normes, institutions et régimes internationaux. La prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs demeure une menace croissante pour l'Europe et le monde en général. L'UE plaidera énergiquement en faveur de l'extension à de nouveaux membres, de l'universalisation, de la pleine mise en œuvre et du respect total des traités et régimes multilatéraux de désarmement, de non-prolifération et de contrôle des armements. Nous mettrons en œuvre tous les moyens dont nous disposons pour contribuer à résoudre les crises en matière de prolifération, comme nous avons réussi à le faire pour le programme nucléaire iranien. L'UE participera activement aux régimes de contrôle des exportations, renforcera les règles communes régissant les politiques des États membres en matière d'exportations de matériel et de technologies militaires – y compris à double usage – et apportera son soutien aux autorités de contrôle des exportations des pays tiers ainsi qu'aux organismes techniques qui appuient les régimes de contrôle des armements. L'UE promouvra également la responsabilité de protéger, le droit international humanitaire, le droit international en matière de droits de l'homme et le droit pénal international. Nous apporterons notre soutien au Conseil des droits de l'homme des Nations unies et encourageront le plus grand nombre de pays possible à reconnaître la compétence de la Cour pénale internationale et de la Cour internationale de justice.

Développer: Pour les domaines non encore régis par les relations internationales, il convient de développer davantage de règles afin de garantir la sécurité et un accès durable au patrimoine commun de l'humanité. L'UE jouera un rôle pionnier dans le cyberspace, en protégeant nos ressources et valeurs essentielles dans le monde numérique, notamment par la promotion d'un Internet libre et sûr au niveau mondial. Nous aurons recours à la cyberdiplomatie et au renforcement des capacités avec nos partenaires, et nous nous efforcerons d'obtenir des accords en matière de comportement responsable des États dans le cyberspace, sur la base du droit international en vigueur. Nous plaiderons en faveur d'une gouvernance numérique multilatérale et d'un cadre mondial de coopération en matière de cybersécurité, dans le respect de la libre circulation des informations. Dans le domaine spatial, nous défendrons l'autonomie et la sécurité de nos services fondés sur les technologies spatiales et nous travaillerons à la définition de principes en matière de comportement responsable dans l'espace, avec l'adoption éventuelle d'un code de conduite international sur la base du volontariat. Dans le domaine énergétique, nous encouragerons les mécanismes multilatéraux destinés à garantir des modèles énergétiques durables, à la fois en développant nos propres politiques énergétiques durables et en approfondissant le dialogue avec les principaux consommateurs et producteurs d'énergie. Dans le domaine de la santé, nous œuvrerons en faveur d'une prévention, d'une détection et de réponses aux pandémies mondiales qui soient plus efficaces. Des règles mondiales sont également nécessaires dans des domaines tels que les biotechnologies, l'intelligence artificielle, la robotique et les systèmes pilotés à distance, afin d'éviter les risques qui en découlent en termes de sécurité et d'en récolter les bénéfices sur le plan économique. Sur toutes ces questions, l'UE favorisera les échanges avec les instances multilatérales pertinentes pour contribuer à dynamiser l'élaboration de règles et nouer des partenariats dans les domaines non encore régis par les relations internationales.

Établir des partenariats: L'UE montrera l'exemple dans le domaine de la gouvernance mondiale. Mais elle ne peut obtenir de résultats seule. Elle jouera un rôle de définition de l'agenda, de mise en relation, de coordination et de médiation au sein d'un réseau complexe d'intervenants. Elle établira des partenariats avec des États et des organisations, mais également avec le secteur privé et la société civile. Sur la grande majorité des questions de gouvernance mondiale, nous travaillerons avec les Nations unies, qui constituent le cadre du système multilatéral et qui sont un partenaire essentiel de l'Union, ainsi qu'avec d'autres partenaires essentiels comme les États-Unis, avec des organisations régionales et avec les partenaires stratégiques partageant nos valeurs en Asie, en Afrique et sur le continent américain. L'UE investira également dans les acteurs non étatiques essentiels, en particulier au sein de la société civile. Malgré une répression croissante, la société civile mondiale se développe et donne naissance à de nouveaux types de militantisme. L'UE renforcera les moyens de protéger les acteurs de la société civile, notamment les défenseurs des droits de l'homme, et d'accroître leur rôle, en soutenant une société civile dynamique dans le monde entier.

Les modalités permettant de parvenir à une gouvernance mondiale efficace peuvent varier d'un domaine à l'autre. En ce qui concerne la cybersécurité, la gouvernance mondiale repose sur une alliance progressive entre les États, les organisations internationales, les entreprises, la société civile et les experts techniques. Pour ce qui est du multilatéralisme maritime, l'UE collaborera avec les Nations unies et ses agences spécialisées, l'OTAN, nos partenaires stratégiques et l'ASEAN. Dans le domaine de l'action humanitaire, du développement durable et des changements climatiques, l'UE coopérera avec les Nations unies et le G20, ainsi qu'avec les nouveaux donateurs, la société civile et le secteur privé. En matière de lutte contre le terrorisme, nous approfondirons le dialogue avec les Nations unies tout en établissant de larges partenariats avec des États, des organisations régionales, la société civile et le secteur privé sur des questions telles que la lutte contre l'extrémisme violent et le financement du terrorisme.

4. De la vision à l'action

Nous chercherons à atteindre nos priorités en mobilisant nos réseaux exceptionnels, notre poids économique et tous les outils dont nous disposons de manière cohérente et coordonnée. Pour réaliser nos objectifs, nous devons toutefois investir collectivement dans une Union crédible et réactive et une Union de la concertation.

Une Union crédible

Il est indispensable d'être crédible pour dialoguer de manière responsable avec le reste du monde. La crédibilité de l'Union dépend de notre unité, de nos nombreuses réalisations, de notre pouvoir d'attraction persistant, de l'efficacité et de la cohérence de nos politiques ainsi que de l'adhésion à nos valeurs. Pour que l'Union soit plus forte, il faut investir dans tous les aspects de la politique étrangère, de la recherche et du climat aux infrastructures et à la mobilité, en passant par le commerce et les sanctions ainsi que la diplomatie et le développement.

Dans ce monde fragile, le "soft power" ne suffit pas: nous devons accroître notre crédibilité en matière de sécurité et de défense. Pour faire face aux crises extérieures, renforcer les capacités de nos partenaires et protéger l'Europe, les États membres doivent affecter des moyens financiers d'un niveau suffisamment élevé à la défense, utiliser les ressources de la manière la plus efficace qui soit et remplir l'objectif collectif consistant à consacrer 20% du budget de la défense à l'acquisition d'équipements ainsi qu'à la recherche et la technologie. Il convient que les capacités soient développées en veillant à une interopérabilité et une uniformité maximales et qu'elles soient mises à disposition, dans la mesure du possible, pour appuyer les actions de l'UE, de l'OTAN et des Nations unies ainsi que les autres efforts multinationaux. Si une stratégie sectorielle, qui devra être arrêtée par le Conseil, devrait préciser davantage, sous l'angle civil et militaire, le niveau d'ambition, les tâches, les exigences et les priorités en termes de capacités découlant de la présente stratégie, certains de ces éléments peuvent déjà être dégagés conformément aux engagements pris par le Conseil européen.

Premièrement, la sécurité européenne repose sur une meilleure évaluation commune des menaces et des défis sur le plan intérieur et extérieur. Les Européens doivent améliorer le suivi et le contrôle des mouvements qui ont des répercussions sur la sécurité. Pour ce faire, il faut investir dans le renseignement, la surveillance et la reconnaissance, y compris les systèmes d'aéronefs télépilotés, les communications par satellite et l'accès autonome à l'espace ainsi que l'observation permanente de la Terre. En ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, les États membres doivent mettre en œuvre la législation sur les explosifs, les armes à feu et sur les données des dossiers passagers (PNR) et investir dans les capacités de détection et le traçage transfrontalier des armes. Deuxièmement, les Européens doivent investir dans les capacités numériques pour sécuriser les données, les réseaux et les infrastructures critiques au sein de l'espace numérique européen. Nous devons développer des capacités dans le domaine des services et des produits numériques fiables ainsi que dans les cybertechnologies pour renforcer notre résilience. Nous encouragerons l'ensemble des États membres à accroître leurs investissements et leurs compétences par le biais de la coopération dans le domaine de la recherche et de développement, de la formation, des exercices et des programmes de passation de marchés. Troisièmement, en ce qui concerne les capacités militaires de pointe, les États membres ont besoin de tout l'équipement majeur pour faire face aux crises extérieures et préserver la sécurité de l'Europe. Ils doivent ainsi disposer de larges capacités terrestres, aériennes, spatiales et maritimes, y compris de capacités de soutien stratégiques.

Pour acquérir et maintenir un grand nombre de ces capacités, les États membres devront progressivement faire de la coopération en matière de défense la norme. Les États membres conservent leur souveraineté dans leurs décisions relevant du domaine de la défense: néanmoins, les programmes de défense s'inscrivant uniquement dans un cadre national sont insuffisants pour remédier aux manques de capacités. Nous sommes loin d'atteindre les critères collectifs que nous nous sommes fixés, y compris l'objectif visant à consacrer 35% des dépenses totales d'équipements aux projets menés en commun. L'approche volontaire de la coopération en matière de défense doit se traduire par un engagement réel. Un processus annuel de révision coordonné au niveau de l'UE pour discuter des projets de dépenses militaires des États membres pourrait insuffler une plus grande cohérence dans la planification de la défense et le développement des capacités. Cela devrait se faire en parfaite cohérence avec le processus de planification de défense de l'OTAN. L'Agence européenne de défense (AED) a un rôle essentiel à jouer en renforçant le Plan de Développement des Capacités, en servant d'interface entre les États membres et la Commission et en aidant les États membres à développer les capacités qui découlent des objectifs politiques fixés dans la présente stratégie.

La coopération en matière de défense entre les États membres sera systématiquement encouragée. Des évaluations régulières du respect des critères de référence de l'AED peuvent créer une pression positive parmi les États membres. Il est fondamental de souligner que le financement alloué par l'UE à la recherche et à la technologie dans le domaine de la défense, qui figurera tout d'abord dans l'examen à mi-parcours du cadre financier pluriannuel puis dans un programme à part entière dans le prochain cycle budgétaire, jouera un rôle important dans le développement des capacités de défense dont l'Europe a besoin.

Une industrie européenne de la défense durable, innovante et compétitive est indispensable à l'autonomie stratégique de l'Europe et à la crédibilité de la PSDC. Elle peut également stimuler la croissance et l'emploi. Une solide base industrielle et technologique de défense européenne nécessite un marché intérieur équitable, opérationnel et transparent, la sécurité de l'approvisionnement, et un dialogue structuré avec les industries de la défense concernées. Par ailleurs, la participation des petites et moyennes entreprises (PME) au secteur de la défense peut améliorer l'innovation et l'investissement dans les technologies militaires de demain.

Une Union réactive

Nous vivons dans un monde d'imprévisibilité prévisible. Nous nous préparons de ce fait pour réagir plus rapidement et avec davantage de souplesse face à l'inconnu qui nous attend. Une Union plus réactive exige un changement. Nous avons besoin de ce changement en matière de diplomatie, de PSDC et de développement, ainsi qu'en matière d'investissements dans la base de connaissances qui sous-tend notre action extérieure.

Premièrement, notre action diplomatique doit être pleinement fondée sur le traité de Lisbonne. La politique étrangère de l'UE n'est pas une prestation exécutée en solo: il s'agit d'un orchestre qui joue la même partition. Notre diversité représente un formidable atout à condition que nous soyons unis et que nous travaillions de manière coordonnée. La coopération entre les États membres peut renforcer notre engagement dans le monde. Un État membre ou un groupe d'États membres qui sont désireux et capables de contribuer peuvent être invités par le/la Haut(e) Représentant(e) (HR), sous la responsabilité du Conseil, à mettre en œuvre les positions arrêtées du Conseil. Le/la HR tient le Conseil pleinement informé et garantit la cohérence avec les politiques convenues au niveau de l'UE.

Deuxièmement, la Politique de Sécurité et de Défense Commune (PSDC) doit devenir plus rapide et plus efficace. Les Européens doivent être prêts à réagir rapidement aux crises dans le respect absolu de la Charte des Nations unies. Il faut pour cela que les États membres renforcent la déployabilité et l'interopérabilité de leurs forces par des entraînements et des exercices. Nous devons également développer la capacité de réaction rapide en éliminant les obstacles de nature procédurale, financière et politique qui empêchent le déploiement des groupements tactiques ("Battle Groups"), entravent la constitution de génération de forces et réduisent l'efficacité des opérations militaires relevant de la PSDC. Dans le même temps, nous devons continuer à renforcer nos missions civiles – une caractéristique de la PSDC – en encourageant la constitution de génération de forces, en accélérant le déploiement et en fournissant une formation appropriée fondée sur les programmes à l'échelle de l'UE. Une PSDC réactive exige également la rationalisation de notre structure institutionnelle. Nous devons renforcer la planification opérationnelle et les structures de conduite et créer des liens plus étroits entre les structures et les missions civiles et militaires, tout en gardant à l'esprit que celles-ci peuvent être déployées sur un même théâtre d'opération. Il convient d'explorer la possibilité de renforcer la coopération entre les États membres dans ce domaine. Si cette approche était fructueuse et répétée

dans le temps, elle pourrait mener à une forme de coopération plus structurée, en tirant pleinement parti des possibilités qu'offre le traité de Lisbonne.

Troisièmement, la politique de développement deviendra plus souple et sera alignée sur nos priorités stratégiques. Nous réaffirmons notre engagement collectif à atteindre l'objectif de 0,7 % du RNB consacré à l'aide publique au développement (APD) conformément aux principes du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE. Les Fonds de développement doivent être stables, mais les longs cycles de programmation limitent l'utilisation en temps utile du soutien de l'UE et peuvent réduire notre visibilité et notre impact. Il conviendrait de rendre la disponibilité des montants pour les activités sur le terrain, notamment en ce qui concerne la prévention des conflits et le soutien à la société civile, plus flexible. Au sein de la Commission, la flexibilité sera intégrée dans nos instruments financiers, permettant l'utilisation de fonds non engagés pour une année donnée pendant les années suivantes afin de réagir aux crises. Cela contribuera également à combler les disparités entre les instruments financiers et les lignes budgétaires. Parallèlement, l'heure est venue d'envisager de réduire le nombre d'instruments afin de renforcer notre cohérence et notre flexibilité, tout en augmentant le montant global consacré au développement.

Une action extérieure adaptée à la situation doit reposer sur une solide base de connaissances. Des approches ciblées en matière de résilience, de prévention et de résolution des conflits nécessitent une plus grande connaissance de la situation. L'UE investira dans le Service Européen d'Action Extérieure (SEAE) et assurera une meilleure coordination entre les institutions européennes et les États membres. Mettre nos diverses cultures nationales au service de nos intérêts communs constitue un défi, mais le réservoir de talents qui est à notre disposition est unique. Pour en tirer le meilleur parti possible, nous investirons dans les ressources humaines, en particulier celles sur le terrain. Cela implique de doter nos délégations de l'expertise nécessaire, y compris en ce qui concerne les questions sectorielles et les langues locales, en reconnaissant la valeur de l'expérience d'une région et de celle acquise dans une région, en renforçant les sections politiques des délégations et en encourageant le personnel opérationnel à utiliser davantage son expertise sur le plan politique. Cela implique un renforcement de la participation des femmes dans l'élaboration de la politique étrangère. Cela implique un investissement dans le système d'alerte précoce de l'UE en matière de conflits et faire en sorte que l'ensemble de notre action extérieure tienne compte des risques de conflit et des droits humains. Nous continuerons également d'accroître l'échange d'informations et l'élaboration de rapports conjoints, l'analyse et la planification de la réaction entre les ambassades des États membres, les délégations de l'UE, les services de la Commission, les représentants spéciaux de l'UE et les missions de la PSDC. Nous favoriserons les échanges interdisciplinaires entre nos organes et les organisations régionales et internationales, la société civile, le monde universitaire, les groupes de réflexion et le secteur privé. Nous y parviendrons à la fois

par des méthodes traditionnelles – par le dialogue, la coopération et le soutien – et par des formats innovants, tels que les échanges, du personnel intégré et des installations communes, exploitant les connaissances et la créativité de notre système.

Une Union de la concertation

Enfin, notre action extérieure deviendra plus concertée. Au fil des ans, des étapes importantes ont été franchies à cet effet, et notamment des innovations institutionnelles, comme la création, en vertu du traité de Lisbonne, du poste double de Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité et Vice-Président de la Commission européenne (HR/VP) et du service européen d'action extérieure (SEAE). Un SEAE fort collaborant avec les autres institutions de l'UE est un élément clé pour que l'UE joue un rôle cohérent dans le monde. Les efforts visant à la cohérence comprennent également des mesures novatrices telles que "l'approche globale à l'égard des crises et des conflits" et la programmation conjointe de la coopération au développement, qui doivent être encore plus renforcées. Les nouveaux domaines de notre action extérieure concertée comprennent la diplomatie énergétique, la diplomatie culturelle et la diplomatie économique.

Une Union plus prospère passe par la fixation de priorités économiques dans ses relations avec tous les pays et toutes les régions, et par leur intégration dans les dimensions extérieures de toutes les politiques intérieures. Une Union plus prospère exige une plus grande coordination entre l'UE et les États membres, la BEI et le secteur privé. Les Objectifs de Développement Durable (ODD) offrent également la possibilité de favoriser cette cohérence. Leur mise en œuvre apportera de la cohérence entre la dimension intérieure et la dimension extérieure de nos politiques et entre les différents instruments financiers. Cela nous permettra d'élaborer de nouveaux moyens de combiner subventions, prêts et partenariats public-privé. Les ODD nous encouragent également à étendre et à appliquer le principe de cohérence des politiques au service du développement à d'autres domaines d'action et à encourager l'analyse et la participation conjointes des services de la Commission, des institutions et des États membres.

Nous devons agir de manière plus concertée dans nos politiques intérieures et extérieures. Le phénomène migratoire, par exemple, doit faire l'objet d'un ensemble équilibré de mesures dans le respect des droits de l'homme pour gérer les flux migratoires et travailler sur leurs causes structurelles. Il faut pour cela venir à bout de la fragmentation des politiques extérieures ayant un lien avec la migration. En particulier, nous allons établir des liens plus solides entre les efforts humanitaires et les efforts de développement grâce à une analyse commune des risques, à la programmation et au financement pluriannuels. Nous ferons également en sorte que les différentes politiques extérieures et

les différents instruments correspondants prennent en compte les aspects liés aux migrations - de la diplomatie et de la PSDC au développement et au climat - et nous assurerons leur cohérence avec leurs équivalents sur le plan intérieur en ce qui concerne la gestion des frontières, la sécurité intérieure, l'asile, l'emploi, la culture et l'éducation.

En matière de sécurité, le terrorisme, les menaces hybrides et la criminalité organisée ne connaissent pas de frontières. Il faut donc établir des liens institutionnels plus étroits entre notre action extérieure et l'espace intérieur de liberté, de sécurité et de justice. Des sessions conjointes du Conseil et des groupes de travail conjoints entre le SEAE et la Commission contribueront à resserrer les liens. La politique de défense doit également être mieux reliée aux politiques concernant le marché intérieur, l'industrie et l'espace. Les efforts des États membres devraient également être plus concertés: la coopération entre les forces de l'ordre, les services judiciaires et les services de renseignement doit être renforcée. Nous devons exploiter le plein potentiel d'Europol et d'Eurojust et soutenir davantage le centre de renseignements de l'UE. Nous devons alimenter les bases de données européennes et coordonner les renseignements extraits de celles-ci, et mettre les TIC - y compris l'analyse de mégadonnées - au service d'une meilleure appréciation de la situation. Nos citoyens ont besoin d'une meilleure protection également dans les pays tiers dans le cadre de plans communs d'intervention et d'exercices communs de réaction en cas de crise entre États membres.

Nous devons faire preuve d'une plus grande concertation dans nos politiques en matière de sécurité et de développement. Les missions PSDC pour le renforcement des capacités doivent être coordonnées avec les travaux de la Commission dans le secteur de la sécurité et dans le domaine de l'État de droit. Le renforcement des capacités en matière de sécurité et de développement peut jouer un rôle majeur pour donner à nos partenaires la capacité et la possibilité d'éviter les crises et d'y réagir, et il devra bénéficier du soutien financier de l'UE. Notre politique de paix doit également permettre de faciliter la transition entre la gestion de crise à court terme et la consolidation de la paix à long terme afin d'éviter les lacunes dans toutes les phases du cycle de gestion des conflits. Les travaux à long terme sur la paix préventive, la résilience et les droits de l'homme doivent être reliés à la réaction en cas de crise dans le cadre de l'aide humanitaire, de la PSDC, des sanctions et de la diplomatie.

Enfin, nous allons intégrer systématiquement les droits de l'homme et l'égalité des sexes dans l'ensemble des domaines d'action et des institutions, et nous allons également favoriser une coordination plus étroite dans le domaine numérique. Une connaissance et une expertise accrues sur ces questions sont nécessaires au sein du SEAE et de la Commission. Une meilleure coordination entre

les institutions assurerait aussi une plus grande cohérence et diffuserait les bonnes pratiques, nous aidant ainsi à bâtir une Union plus forte et un monde plus résilient, pacifique et durable.

La voie à suivre

Cette stratégie s'appuie sur la conception et l'ambition d'une Union plus forte, ayant la volonté et la capacité d'apporter des changements positifs à ses citoyens et dans le monde. Nous devons à présent la traduire rapidement en actes. Tout d'abord, nous allons réviser les stratégies sectorielles existantes, mais aussi élaborer et mettre en œuvre de nouvelles stratégies thématiques ou géographiques conformément aux priorités politiques de cette stratégie. Ces travaux doivent commencer par des procédures claires et des délais approuvés sans retard par tous les acteurs concernés. Ensuite, la stratégie globale de l'Union elle-même devra faire l'objet d'un examen périodique en concertation avec le Conseil, la Commission et le Parlement européen. Nous nous pencherons chaque année sur l'état d'avancement de la Stratégie, en mettant en évidence les aspects dont la mise en œuvre doit être poursuivie. Enfin, un nouveau processus de réflexion stratégique sera lancé chaque fois que l'UE et ses États membres le jugent nécessaire pour permettre à l'Union de s'adapter au contexte du moment. Nos citoyens méritent une véritable Union, qui fasse valoir nos intérêts communs en agissant de manière responsable et en partenariat avec les autres.